

AIX-EN-PROVENCE - AMIENS - ANNECY - ARLES - BAYONNE - BELFORT - BLAGNAC - BORDEAUX - BOURG-EN-BRESSE - CAEN - CALAIS - CLERMONT-FERRAND - DIJON - FONTAINEBLEAU - GRENOBLE - LA ROCHELLE - LANNION - LAVAUL - LE HAVRE - LENNES - LILLE - LIMOGES - LYON - MARNE LA VALLEE-MAUBEUGE - METZ - MONTPELLIER - MONTREUIL - NANCY - NANTES - NICE - ORLEANS - ORSAY-I & ORSAY-II - PARIS-V - PARIS-CNAM - PUY-EN-VELAY - REIMS - RODEZ - SAINT-DIE-DES-VOSGES - STRASBOURG - TOULOUSE - VALENCE - VANNES - VELIZY - VILLETANEUSE

*Motion de l'ACD Informatique sur le projet de réforme du DUT dans le cadre de la licence professionnelle.*

*À la suite de l'information diffusée par les représentants de l'ADIUT après le rendez-vous avec le ministère du 27 mai 2019, l'Assemblée des Chefs de Département Informatique réunie à La Rochelle s'inquiète du risque de dissolution du DUT dans une licence professionnelle modifiée.*

*Ce projet marquerait la disparition d'une formation technologique dans le premier cycle universitaire, qui permet à la fois l'insertion professionnelle des jeunes, la poursuite d'études et qui joue un véritable rôle d'ascenseur social. L'ACDI souligne son attachement au modèle IUT qui confirme sa réussite et son attractivité depuis 50 ans, avec :*

- la définition d'un programme pédagogique national, avec un volume horaire adapté qui garantit une égalité sur l'ensemble du territoire,*
- les modalités d'évaluation par les CPN,*
- le maintien de l'identité des DUT,*
- l'identification du diplôme délivré spécifiquement au sein des IUT, pour assurer une lisibilité claire et reconnue de notre offre de formation,*
- le double objectif du diplôme en termes d'insertion professionnelle et de poursuite d'études.*

*Cette fin organisée, programmée et souhaitée par le Ministère ne saurait laisser indifférents la communauté universitaire mais également les dizaines de milliers d'étudiants, les réseaux des anciens étudiants comme des parents d'élèves attachés à ce dispositif qui a montré toute sa force depuis ces années.*

*Motion votée à l'unanimité des personnes présentes.*

La Rochelle, le 7 juin 2019.